

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019**

Présents : Marc GARROCQ – Alain BASSI – Daniel GAROBY - Nathalie LAMERE – Stéphanie BAECKE - Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Richard DURAND – Bernard SOLANET – Jean-Paul FRANCOIS

Par pouvoir : Christophe BONNET à Marc GARROCQ et Annick NEBOUT à Bernard SOLANET

Absents : Pierre TOROND – Emmanuelle PEYREGNE – Jean-Michel DUZER

Secrétaire de séance : Jean-Paul FRANCOIS

Ordre du jour :

- 1 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- 2 – Adoption des restes à réaliser
- 3 – Demande de subvention au titre du FAR pour réfection des trottoirs
- 4 - Demande de subvention au titre du FAR pour réfection de la voirie
- 5 - Demande de subvention au titre du FAR pour réfection de bâtiment
- 6 - Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour réfection de bâtiment
- 7 - Demande de subvention au titre du fonds d'aide aux communes de la CA T.L.P. pour réfection de bâtiment
- 8 - Demande de subvention au titre du FAR pour informatique
- 9 - Questions diverses

AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire expose que plusieurs factures sont en attente de règlement. Or, les dépenses concernant l'investissement ne pouvant pas être mandatées avant le vote du budget, il est nécessaire de lui en donner l'autorisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

ADOPTION DES RESTES A REALISER

Monsieur le maire rappelle que le montant des restes à réaliser en section d'investissement est déterminé à partir de la comptabilité tenue par l'ordonnateur. Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un mandat ou titre.

Pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, il est nécessaire d'établir un état des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2019.

Le montant des dépenses engagées pour l'opération de rénovation de la mairie se monte à 140 000 €. Afin de pouvoir effectuer le règlement des travaux engagés, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'état des restes à réaliser proposé.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AMENAGEMENT RURAL (FAR)

Monsieur le maire expose que plusieurs réalisations prévues pour l'année 2019 peuvent prétendre à une subvention au titre du FAR.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation et le financement :

- des trottoirs de la rue de bigorre, de la rue du levant et de la rue de la République (devant la mairie) pour un montant total de travaux de 17 491,50 € HT
- d'une partie de la voirie de la rue de loubéry pour un montant de 10 940 € HT
- de la remise en état extérieure de l'église avec réfection de la toiture et ravalement de la façade pour un montant total de 43 014 € HT
- du renouvellement du matériel informatique pour le secrétariat de mairie pour un montant de 2 944 € HT

et sollicite l'attribution de subventions auprès du conseil départemental.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2019

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer, en urgence, la remise en état extérieure de l'église avec réfection de la toiture et ravalement de la façade. Une subvention au titre de la DETR peut être sollicitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation et le financement de cette opération pour un montant de 43 014 € HT et sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

SOLLICITATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES AUPRES DE LA CA T.L.P.

Monsieur le maire propose également de solliciter l'attribution d'une aide auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour les travaux de réfection de l'église.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'inauguration de la mairie se déroulera le samedi 16 mars 2019.

Fin de séance à 20 heures